

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : 10/02/2025	Afférents au conseil municipal : 10
Date d'affichage : 10/02/2025	
Conseillers en exercice : 10	Présents : 7 Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre le 13 février 2025 à 18h, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexis BOSIO, Maire.

PRESENTS : BONFILS Patrice, BOSIO Alexis, , DESORT Camille, FIRMIN Nicolas, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, SWINNEN Dominique

ABSENTS EXCUSES : FLUCK Mathieu, LEGRAND Benjamin, MANOEL Philippe

PROCURATIONS : FLUCK Mathieu à GUERIN Claude, MANOEL Philippe à BOSIO Alexis

SECRETAIRES DE SEANCE : SWINNEN Dominique

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Gaudu, Gilles et Evers pour les associations « Déclics et Stimuli » et « Festi'borgne »

Le Festi'borgne aura lieu du 4 au 7 août 2025. Deux spectacles auront lieu aux Plantiers le 6 août, l'un à 18h et l'autre à 21h30.

Le budget primitif présente des dépenses d'environ 25 000€ et suite aux diminutions des subventions, l'association compte beaucoup sur les subventions des municipalités.

La participation « au chapeau » sera proposée à chaque spectacle.

Pour « Déclics et Stimuli » une présentation des diverses animations est faite : ateliers, conférences, présentation d'auteurs, interventions à l'EHPA, soirée à thèmes, vide grenier.

Un projet de repas animé (payant) est en cours et les bénéficiaires iront à l'association.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Evelyne CHEYSSIERE.

1. Approbation des procès-verbaux du 30 octobre et 19 décembre 2024

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2. Créances admises en non-valeur

Les services de la trésorerie ont remis un état des créances irrécupérables malgré toutes les réclamations et proposent l'admission en non-valeur des créances concernant les exercices 2008, 2013 à 2022 et figurant sur l'état joint annexé.

Les créances concernées d'un montant total de 1202.26 € seront imputées en dépenses à l'article 654 « créances admises en non-valeur ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur des créances présentées d'un montant de 1202.26 € et autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces s'y afférant.

3. RPOS 2023 eau

4. RPOS 2023 assainissement

M. le Maire, destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, le présente à son conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte dudit rapport annuel.

5. Taxe d'aménagement

La révision de cette taxe sur les permis de construire a lieu tous les 3 ans.

Il n'y aura pas d'augmentation cette année. La taxe reste de 3% sur la valeur du bâtiment HT.

6. Dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies »

La trésorerie demande que soit regroupé d'un seul compte (623 : fêtes et cérémonies) toutes les dépenses de frais de festivités comme les cadeaux de Noël, les décorations, les repas....

7. Fixation du loyer du logement 115 route du col de l'Asclier

Le logement, T3 avec 3 chambres et jardin, est actuellement en travaux pour remise à neuf.

Le logement était conventionné, mais la convention est caduque depuis 2000. Le prix du loyer sera de 380 € + 70 € de provision de gaz.

Il y a 2 candidatures qui seront étudiées par la commission logement sur plusieurs critères.

8. Sièges à pourvoir au CCAS

Suite à la démission de Madame Evelyne CHEYSSIERE il y a lieu de trouver, au sein du conseil municipal, un nouveau membre pour siéger au CCAS. Ce point est reporté au prochain conseil.

9. Participation la complémentaire santé

M. le Maire expose que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance., et propose au conseil de participer, à titre facultatif, au risque santé.

De ce fait, M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- ✓ sur le principe de la participation au risque santé, en attendant qu'il devienne obligatoire (le 1^{er} janvier 2026) ;
- ✓ sur le montant de participation de la collectivité et, le cas échéant sur les critères de modulation pour chaque risque (il propose 50 % du montant versé par chaque agent concerné).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au risque santé à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 50 % du montant engagé par chaque agent concerné,

sur présentation d'un justificatif. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 64, article 648 « Autres charges de personnel ».

10. Marché de travaux – réfection des routes

M. le Maire expose qu'une réunion s'est tenue avec le cabinet Gaxieu, d'où il résulte qu'il y aura quelques adaptations à apporter au projet initial :

« Remarque générale : intégrer le dérasement d'accotement et le balayage à la charge de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Faveyrolles :

Suppression des travaux sur le tronçon de la rue des écoles

Suppression de la prestation de curage de fossés - réalisée en régie par la commune

Planification : Travaux proscrits durant les mois de juillet et août (Maison Clément)

La Coste - Le Mazel :

Sortir les travaux sur le secteur de la Coste du DCE

Le Mazel - Ok

Monteils - Tire d'Os :

Monteils : Étendre les travaux de voirie jusqu'à la chaussée béton

Tire d'Os :

Prévoir le curage des fossés et la reprise des coupes eaux dans le dossier de consultation des entreprises

Le Cros :

Modification des quantités et prestations selon remarques de la commune consignées sur le plan

La Calade : Le maître d'ouvrage souhaite que cette zone ne soit pas traitée dans le cadre de cette opération - A sortir du DCE

Le chemin de Borgne : Modification des quantités et prestations selon remarques de la commune consignées sur le plan

La Hierle : Modification des quantités et prestations selon remarques de la commune consignées sur le plan ».

Exclusion faite de ces adaptations, le montant total figurant dans l'étude du cabinet Gaxieu a été réévalué à la baisse pour un montant de 354.773,40 euros TTC (soit 295.644,50 euros HT), les subventions Département/Etat représentant 45 % (20 % Etat et 25 % Département) du montant HT (133.040,03 euros), le reste à charge de la mairie représentant 55 % du montant HT (162.604,47 euros).

A ce montant, il convient d'ajouter les honoraires du cabinet Gaxieu, d'un montant de 11.124 euros TTC (soit 9.270,00 euros HT).

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés, il s'agit maintenant de passer à l'étape suivante. Il serait souhaitable de lancer la consultation des entreprises au plus tard le 24 février 2025, pour une date-limite de remise des offres le 28 mars 2025 et une exécution des travaux de mai à septembre 2025.

M. le Maire suggère de choisir l'entreprise retenue à la mi-avril 2025.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises et de signer toutes pièces et documents relatifs au coût financier de ce marché de travaux, ainsi qu'au plan de subvention.

M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer toutes pièces et documents relatifs au coût financier de ce marché de travaux, ainsi qu'au plan de subvention.

11. Fin du bail de la Maison Clément

Dominique Swinnen rappelle que le CAES du CNRS ne reconduira pas le bail de la Maison Clément au 31/12/2025 et qu'il y a urgence de trouver une solution pour assurer la continuité de ce lieu.

Elle rappelle que les tarifs pratiqués depuis des années étaient proposés dans le cadre de l'action sociale destinées aux agents du CNRS, la rentabilité n'étant pas l'objectif principal.

Elle informe également que le CAES du CNRS est prêt garder la Maison Clément dans son catalogue en tant que partenaire.

Une réflexion s'engage sur futur de la structure et son fonctionnement (régie, création d'une association...) et la recherche de partenaire.

Informations diverses :

✓ Poteaux Orange

Patrice Bonfils informe le conseil municipal que plusieurs poteaux ont été changés notamment à la Paradette

✓ Pont de Faveyrolles

Le chemin d'accès au pont de Faveyrolles étant fortement dégradé, une consultation a été faite auprès du groupe du projet de l'eau et il s'avère qu'il n'y a pas d'autorisation à demander auprès des propriétaires riverains.

Patrice Bonfils propose de se rapprocher d'ELIPS (en Ardèche) qui propose des formations encadrées par des professionnels pour refaire la calade.

✓ Compteurs de gaz des logements communaux

Afin de mieux répartir des frais de gaz de chaque logement, il est proposé de mettre des compteurs individuels

- ✓ Demande de garderie

Une demande de mise en place d'une garderie est arrivée en mairie. Il est rappelé que ce service existe sur la commune de Saumane.

- ✓ Ferme communale

Annie Lashermes fait un point sur le suivi du dossier de la ferme communale.

Elle se rendra sur place avec l'architecte et Claude Guerin.

Les entreprises consultées sont Baticausse (pas de réalisation avant 2026) et les Etablissements Rouannais. Ces derniers sont moins chers et pourront intervenir dès le lot maçonnerie terminé.

La validation des devis doit se faire avant le dépôt du permis.

Concernant le logement une demande de révision du bail sera étudiée.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de séance
Dominique SWINNEN

Le Maire
Alexis BOSIO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bosio', with a long horizontal stroke extending to the right.

